

Ça me « chicote » ou ça me « chicane » ?

Suzelle Blais

Numéro 171, 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71209ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blais, S. (2014). Ça me « chicote » ou ça me « chicane » ? *Québec français*, (171), 18–20.

Ça me « chicote » ou ça me « chicane » ?

✱ Suzelle Blais*

La consultation des dictionnaires contemporains usuels tels que *Le Petit Robert* et *Le Petit Larousse illustré* nous apprend que le verbe *chicoter*, qui a figuré dans les dictionnaires jusqu'à la fin du XIX^e siècle, avec le sens de « chercher querelle pour des vétilles » est aujourd'hui sorti de l'usage en français général. C'est ce qu'explique *Le Petit Robert*, qui fait, depuis 2007, une entrée *chicoter*, où nous lisons : « *chicoter* est usité en français de France du XVI^e siècle à la fin du XIX^e siècle au sens de "chicaner" et se rencontre en particulier dans les parlers manseau et saintongeais » ; il le donne ensuite comme un mot régional du Canada avec la signification de « tracasser, inquiéter », d'où la présence du mot *chicoter* dans ce dictionnaire. En outre, ce sens québécois de *chicoter* est entré dans *Le Petit Larousse illustré* en 2013.

Ce verbe est attesté en français depuis 1583 ; d'abord noté *chiquoter* au sens de « débattre, discuter sur des vétilles », puis sous la forme *chicoter* « se quereller pour des vétilles ». Il provient du substrat dialectal, comme le mentionne d'ailleurs *Le Petit Robert* : « il se rencontre en particulier dans les parlers manseau et saintongeais ». Il est consigné avec la marque *populaire* dès 1613, mais qualifié de *bas* dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* en 1694. Les grands dictionnaires de langue qui le relèvent encore le définissent par « se quereller pour des vétilles », et lui attribuent la marque *vieux*. Il est remplacé en français général par *chicaner*, qui a pour signification « élever des contestations mal fondées, chercher querelle sur des vétilles ». C'est ce que consigne, en 1858, le *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française* de Bescherelle, où l'on peut lire d'entrée de jeu : « On dit plutôt *chicaner* » ; suit la définition : « Contester sur des choses de peu d'importance, sur des bagatelles ». Mot de l'argot parisien, *chicaner* est attesté pour

la première fois chez Villon en 1460 avec le sens de « poursuivre en justice ».

Proches sémantiquement, les deux verbes ont, en outre, une ressemblance formelle. En effet, les dictionnaires s'accordent pour dire que le verbe *chicoter* est probablement formé, comme *chicaner*, sur le radical *tchitch-* à valeur expressive, avec le suffixe péjoratif *-oter*. En résumé, ces commentaires sur le verbe *chicoter* nous permettent de comprendre la démarche lexicographique des dictionnaires et nous aident à mieux interpréter les données historiques. On remarque également que depuis quelques années les dictionnaires se montrent, en général, plus accueillants aux mots des différentes variétés de français.

Cela dit, nous devons préciser qu'en français acadien, au lieu de la forme *chicoter*, le mot généralement usité est *chacoter*. Il s'agit d'une forme typiquement acadienne qui n'a pas cours dans les autres français canadiens. Dans le *Parler populaire du Québec et de ses régions voisines*, les points d'enquêtes qui donnent cette forme, soit au n° 2051, par exemple, se situent dans les régions acadiennes¹. En revanche, le *Glossaire du parler français au Canada* consigne *chicoter* et *chacoter* sans toutefois préciser que ce dernier est un mot acadien. Il est hérité des parlers de l'Ouest de la France et il n'appartient pas à la même famille que *chicoter*. Enfin, les deux formes relèvent du registre familier.

OUI. MAIS QUELQUE CHOSE ME CHICOTE

En emploi transitif, le verbe *chicoter* est surtout très courant avec la signification de « tracasser, inquiéter, préoccuper ». En 1909, Narcisse-Eutrope Dionne, dans *Le parler populaire des Canadiens français*, le définit par « donner à songer ». Voici un exemple tiré du roman *Les Velder* de Robert Choquette : « Ah ! comme ça, madame Velder, M. Côté vous inquiète... [...] ». – Eh bien !... oui, il

m'inquiète. Depuis, surtout, que vous m'avez parlé de ces quinze dollars par semaine. – Qu'est-ce qui vous chicote au juste ? – Je ne sais pas. Il a pourtant un visache honnête, cet homme-là². Aussi, de Jean Côté, ce contexte d'*Alonzo le Québécois : parti pour la gloire* : « Oui. Mais quelque chose me chicote. Votre meilleur ami est disparu dans la brume, sa fille aussi, et ça n'a pas l'air de vous inquiéter outre mesure ? [Il lève les bras, fataliste.] – Que feriez-vous à ma place ? Je suis aussi consterné que vous pouvez l'être. Mais je me sens impuissant à résoudre ce mystère³ ».

Mentionnons que ce verbe est surtout usité dans la tournure impersonnelle *ça me chicote*. En voici un exemple : « Avec le temps qui passe, je pense à la retraite, un jour, et ça me chicote un peu » (*Châtelaine*, janvier 1980, p. 38). De plus, la ressemblance, tant au point de vue de la forme qu'au point de vue du sens, qui existe entre *chicoter* et *chicaner* s'exprime encore ici dans les exemples français et belge qui suivent. Alors que le français québécois emploie *ça me chicote*, le français général connaît avec la même acception *cela me chicane* « cela me donne du tourment, de l'inquiétude » (*Trésor de la langue française, Le Grand Robert de la langue française*). Pour sa part, Michel Francard, dans le *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne*, consigne *ça me chicane*, également au sens de « préoccuper, inquiéter » : « Ça m' chicane k' i n' è rin vlou m' dire⁴ ».

POURQUOI LE CHICOTER LÀ-DESSUS ?

Dans les contextes suivants, l'inquiétude fait place à l'agacement. En parlant de quelque chose qui irrite, le verbe *chicoter* a pour signification « agacer, déranger, ennuyer ». Adrienne Choquette écrit : « Il n'y a qu'une chose qui me "chicote"... objecta Hermine. Laure fronça le sourcil. – Quoi donc ? – C'est la blancheur du plafond et des murs. Ce blanc-là,

ça nous donne un curieux teint, made-moiselle Laure. On dirait qu'ils ont oublié de nous enterrer⁵». Voici ce contexte de Richard Lévesque : « Une autre affaire qui me chicote dans vos veillées de danse, c'est la musique. C'est pas que ça soit pas beau, des fois y a des beaux morceaux pis des pas pire chansons ; mais bagatème, veux-tu me dire pourquoi c'est faire que c'est tout le temps fort de même ?⁶ ». Cet autre exemple : « Hier, on aurait aimé pouvoir se laisser transporter par le tempo des vents, des cordes et des percussions, mais le manque de souplesse de l'interprétation n'a pas tardé à nous chicoter. On nous garantissait de grands frissons, mais ils n'étaient pas au rendez-vous » (*Le Soleil*, 26 août 2001, p. A-3).

Le verbe est également construit transitivement avec l'acception d'« agacer, ennuyer, importuner qqn pour des vétilles ». Claude-Henri Grignon écrit : « [...] ti-Prince était ben sûr d'être l'homme le plus fort du village. Pourquoi le chicoter là-dessus ? On le laissait faire pis ti-Prince de s'en faire un accrère comme un ti-Prince manqué⁷ ». Cette acception n'a pas échappé à Sylva Clapin, qui la relève en 1894 : « Agacer quelqu'un d'une façon déplaisante ». Cet emploi est aussi connu du français ontarien⁸.

C'est par euphémisme que Philippe Aubert de Gaspé utilise le verbe *chicoter*, un verbe qui au point de vue connotatif évoque des querelles futiles, sans importance, des vétilles, en parlant de la défaite de l'armée française sur les Plaines d'Abraham en 1759. Il écrit dans *Les Anciens Canadiens* : « Voulez-vous une chanson sur la prise de Berg-op-zoom ? [Il s'agit d'une victoire de l'armée française en 1747] – Passe pour Berg-op-Zoom, dit Arché, quoique les Anglais y aient été assez maltraités. – Hem ! hem ! fit José, c'est toujours une petite revanche sur l'ennemi, qui nous a pas mal chicotés en 59⁹ ».

Enfin, en emploi absolu, ces citations qui attestent de la vitalité du mot en français québécois : « Il y a un petit côté Nouvelle-France chez le PQ qui chicote » (*Le Soleil*, 5 janvier 1980, p. B2). Et aussi : « Ça commence à chicoter. On a quand même des sautes d'humeur un petit peu plus fréquemment qui disent : bon, quand est-ce que ça va être notre tour ? » (*Téléjournal*, 5 octobre 2006).

Employé généralement au moral, le verbe *chicoter* est également usité au physique pour décrire une légère douleur. Le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* donne, au sens de « tracasser, agacer, tourmenter », les deux exemples suivants : « J'ai une dent qui me chicote depuis quelques jours » ; en parlant d'un léger mal qu'on ne peut identifier : « Elle a quelque chose qui la chicote dans le dos ».

ILS SE SONT CHICOTÉS PAS MAL POUR ÇA ?

À la forme pronominale réciproque, le sens de *se chicoter* se rapproche de celui de *se chicaner* en français général, soit « se quereller, se tourmenter, se chamailler sur des choses insignifiantes ». Voici deux contextes tirés d'un procès qui s'est déroulé en 1907 à Saint-Charles-de-Bellechasse : « La dernière fois qu'il a eu connaissance, qu'il a parlé, mon beau-frère, c'était pour un érable qu'il y avait au bout de la grange. Mon beau-frère prétendait que c'était à lui, et l'autre prétendait que c'était à lui. – Ils se sont chicotés pas mal pour ça ? ». Cet autre contexte : « [...] Des fois, ils se "chicotaient" un peu à la maison, et puis ils partaient et ils allaient travailler ensemble¹⁰ ». Sylva Clapin, en 1894, est le seul de nos commentateurs de la langue à avoir relevé *se chicoter* qu'il définit ainsi : « Se quereller, en se servant de paroles aigres-douces. Se larder de menus coups d'épingles, c.-à-d. d'épithètes malignes et d'insinuations injurieuses ». Le verbe *chicoter*, en emploi pronominal, n'est pas connu du français général. *Se chicoter* n'est plus en usage de nos jours en français québécois, où il est remplacé par *se disputer* et *se chicaner*, comme le montrent les enquêtes linguistiques effectuées dans les années 1970. *Se chicoter* n'a pas été relevé alors ; cependant, avec la même acception, la forme acadienne *se chacoter* était connue à deux points d'enquêtes de la Côte-Nord¹¹.

À UN AUTRE MOMENT, IL CHICOTE UNE BRANCHE AVEC SON CANIF

Au sens de « tailler, travailler un morceau de bois avec un couteau, un canif », citons Jean-Marie Poupart, qui écrit dans son roman intitulé *C'est pas donné à tout le monde d'avoir une*

belle mort : « Les mains poisseuses, l'enfant s'essuie sur son chandail, sur ses culottes. À un autre moment, il chicote une branche avec son canif ; les éclisses, les copeaux jonchent le plancher, même balayera !¹² ». Avec la même acception, ajoutons cette attestation acadienne : « Je n'ai pas trop de talent caché ou connu, mais j'aime bien chicoter du bois, sculpter un peu, faire un peu de charpenterie » (*L'Acadie nouvelle*, 22 décembre 2007, p. 4). Il faut probablement voir dans la forme *chicoter* présente dans ces deux citations une substitution de mots, car cette signification, qui est héritée des parlers de la Touraine, du Poitou et de la Saintonge notamment, y est attestée sous la forme *chacoter*, un mot formé sur le radical tsak-. C'est le verbe qu'emploie Antonine Maillet dans son roman *Emmanuel à Joseph à Dâvit* : « Derrière la maison, Zacharie est seul, chacottant [sic] un bout de bois au couteau de poche¹³ ». Dans son *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest entre Loire et Gironde*, Pierre Rézeau consigne le verbe *chacoter*, qu'il donne comme synonyme de *gosser*. Il cite pour illustrer cet emploi : « Au début, on l'avait occupé à [...] chacoter dans l'écorce de son bâton au coin du feu¹⁴ ».

Si pour décrire l'action de « tailler, travailler un morceau de bois avec un couteau, un canif » on emploie *chacoter* en français acadien, c'est, en revanche, *gosser* qui est le verbe utilisé en français québécois et ontarien. La première attestation de ce verbe en français québécois est de Thomas Maguire, qui en fait mention, en 1841, dans son *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française* [...], sous la graphie *gausser*¹⁵. En français québécois, ce verbe est d'un usage encore tout à fait courant comme l'atteste cette citation : « "L'art populaire, c'est d'abord l'art du peuple, réalisé par des gens animés par le désir de créer, de *patenter* et de *gosser*", estime Adrien Levasseur, qui assumait la présidence d'honneur de l'événement » (*Le Soleil*, 19 août 2013, p. 27). Le substantif verbal *gosseux* figure dans cette publicité qui vante le talent de ces artisans authentiques : « Entre terre et mer, au cœur de la majestueuse région du Bas-Saint-Laurent, à un jet

de pierre de Trois-Pistoles, Saint-Éloi est le paradis des gosseux, ces artistes atypiques qui sculptent le bois au fil de leur passion et remettent l'art populaire au goût du jour » (*Touring*, automne 2013, p. 9). À l'instar de son synonyme *chacoter*, le verbe *gossier* est hérité des parlers de l'Ouest de la France, où le mot est toujours en usage : « Vers sept ou huit ans, les garçons demandaient un couteau qui ne les quittait plus. Avec ce couteau, leur naturelle ingéniosité et du bois à "gossier", ils en fabriquaient des choses !¹⁶ ».

Ajoutons enfin que, dans les deux phrases suivantes, il y a sans doute un parallèle à établir ici encore entre l'attestation française de *chicoter* et l'emploi québécois de *chicaner*, qui partagent le sens de « quereller, réprimander qqn ». De Huysmans, un auteur français du XIX^e siècle qui s'est inspiré de la vie rurale de son époque, on

lit cette phrase d'un paysan : « Allons vers Norine, car j'ai idée qu'elle s'impatiente et qu'elle pourrait nous chicoter si nous venions à tarder plus » (cité dans le *Trésor de la langue française*). Et en regard, cet exemple qui illustre l'emploi québécois de *chicaner* : « Elle est pas mal... mais j'y pense, elle va me chicaner si je prends mon temps, elle a de l'ouvrage à me donner, puis je suis là qui jase, puis jase¹⁷ ». Malgré le manque d'attestations en français québécois de *chicoter* au sens de « réprimander », on peut penser, à la lumière de ces contextes, que l'usage québécois de *chicaner* est probablement emprunté à *chicoter*. À cet égard, le *Glossaire du parler français au Canada* fournit peut-être un indice lorsque les auteurs écrivent sous *chacoter* : « Donner une verte semonce, une mercuriale ».*

* Linguiste et chercheure indépendante

Notes

- 1 Gaston Dulong et Gaston Bergeron, *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1980, 10 volumes.
- 2 Robert Choquette, *Les Velder*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941, p. 85.
- 3 Jean Côté, *Alonzo le Québécois : parti pour la gloire*, Montréal, Éditions Héritage, 1975, p. 53.
- 4 Michel Francard, *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne*, Bruxelles, De Boeck Université, 1994, p. 239.
- 5 Adrienne Choquette, *Laure Clouet. La nuit ne dort pas*, Montréal, Fides, 1975, (coll. « Nénuphar »), p. 68.
- 6 Richard Lévesque, *Le Vieux du Bas-du-fleuve*, Rivière-du-Loup, Casteliand Inc. 1979, p. 108-109.
- 7 Claude-Henri Grignon, « Le père bougonneux », dans *Bulletin des agriculteurs*, Montréal, décembre 1948, p. 50.
- 8 Marcel Bénéteau et Peter W. Halford, *Mots choisis. Trois cents ans de francophonie au Détroit du lac Érié*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2008.
- 9 Philippe-Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, édition critique par Aurélien Boivin, Montréal, Bibliothèque du Nouveau Monde, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 356. (Édition originale : Québec : Desbarats et Derbishire, 1863).
- 10 Ludmila Horak-Bovet, *L'homme, être physique, psychique et social : étude lexicologique d'un procès québécois du début du XX^e siècle*, Québec, Université Laval, 1981, p. 86 (thèse de maîtrise).
- 11 Voir note 1, vol. 8, n° 2277 : « se disputer ».
- 12 Jean-Marie Poupart, *C'est pas donné à tout le monde d'avoir une belle mort : récit de soulagement, drôle d'histoire un peu démodée*, Montréal, Éditions du Jour, 1974, p. 50-51.
- 13 Antonine Maillet, *Emmanuel à Joseph à Dâvit. Une nativité en Acadie*, Montréal, Leméac, 1975, p. 51.
- 14 Pierre Rézeau, *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest entre Loire et Gironde*, Les Sables d'Olonne : Le Cercle d'or, 1984, p. 93.
- 15 Thomas Maguire, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie, 1841.
- 16 Voir note 14.
- 17 Pierre Pagé, avec la collaboration de Renée Legris, *Le comique et l'humour à la radio québécoise. Aperçus historiques et textes choisis, 1930-1970*, Montréal, La Presse, 1976, vol. 1, p. 532.

Des traces de SPB* chez vos élèves ?

*Syndrome de la page blanche

Monique Noël-Gaudreault
Romain Gaudreault

Outils pour
ÉCRIRE DES Récits
D'AVENTURES
DE SCIENCE-FICTION
ET D'AVENTURES
EXOTIQUES

75 pages • 14,95 \$

Monique Noël-Gaudreault
Romain Gaudreault

DICTIONNAIRE
DE L'IMAGINATION

Pour lire ou écrire
des histoires de science-fiction,
d'horreur, maritimes,
merveilleuses héroïques,
policières et sentimentales

293 pages • 29,95 \$

Éditions du Bégonia voyageur • www.begoniavoyageur.com